



# Nous, Maire de la Ville de Dijon

MAIRIE DE DIJON

V U

- 1 - Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et suivants,
- 2 - Le Code de la Route,
- 3 - L'arrêté permanent du 9 septembre 2021, réglementant la circulation des autobus de lignes régulières de transport en commun, des taxis et des cycles à deux ou trois roues,

## CONSIDERANT

Que, pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement des travaux d'élagage que doit assurer la SARL ILEO – 2 C rue Henri Barbusse – 21600 LONGVIC, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation et du stationnement, **BOULEVARD ROBERT SCHUMAN, du 18 au 21 décembre 2023.**

## ARRETONS

**ARTICLE 1 -** **A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE TRAVAUX**  
**CIRCULATION REDUITE - STATIONNEMENT INTERDIT**

*Du 18 au 21 décembre 2023*

**BOULEVARD ROBERT SCHUMAN**

La largeur de la chaussée sera réduite d'1 file, sur 50 mètres linéaires au fur et à mesure de l'avancement du chantier, sur la section comprise entre la place Roger Salengro et la rue de Longvic et ce, dans les deux sens de circulation.

La circulation des bus sera dévié sur la voie de circulation générale.

La circulation sera rendue libre chaque soir.

La vitesse sera limité à 30 km/h.

Le stationnement de tous véhicules, autres que ceux liés à l'exécution des travaux, sera interdit dans cette voie.

**ARTICLE 2 -** La signalisation correspondante sera fournie, mise en place et entretenue par les soins de la SARL ILEO, selon la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3 -** Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

**ARTICLE 4 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON,  
- Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole,  
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Côte-d'Or,  
- la SARL ILEO,  
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DIJON

Le 12 décembre 2023

LE MAIRE,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée  
à la propreté de la ville, aux travaux,  
aux équipements urbains et aux mobilités,



**Dominique MARTIN-GENDRE**